

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le mardi 19 mars 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

- M^e Caroline Tremblay, directrice générale
- M^e Daniel Martineau, greffier
- M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié en ajoutant les points suivants :

- Conseil — Virement budgétaire — Affaissement du Centre communautaire Jean-Marie-Roy (BA-X-19-34)
- Conseil — Assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec
- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2019-577 modifiant le Règlement n° 2016-504 — Rémunération des conseillers municipaux*
- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2019-589 modifiant le Règlement n° 2016-504 — Rémunération du maire*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

La liste des personnes engagées en février 2019 est déposée.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 8 février au 7 mars 2019, pour un montant de 8 751 887,31 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 28 février 2019, pour un montant de 418 436,93 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 28 février 2019, pour un montant de 5 775 238,18 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 8 février au 7 mars 2019, pour un montant de 1 599 542,56 \$.

DÉPÔT DE LA LETTRE DU SOUS-MINISTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION RELATIVE À UN CONSTAT DE NON-CONFORMITÉ DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRE DES INFRASTRUCTURES ET ROUTES DU PARC INDUSTRIEL NORD

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait lecture et dépose la lettre que lui a adressé le sous-ministre Frédéric Guay, datée du 13 mars 2019, dont l'objet est un constat de non-conformité du projet de mise en œuvre prioritaire des infrastructures et routes du parc industriel Nord.

2019-085

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU : Adoptée

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 MARS 2019 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 mars 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 MARS 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2019.

2019-086

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 MARS 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU : Adoptée

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-086** Adjudication de contrats pour le service de location de véhicules sans chauffeur (Appel d'offres public 53261)
- SO2019-002** Renouvellement du mandat de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- AP2019-114** Renouvellement du contrat pour la mise à jour et le soutien technique — Dexero FD, PDI et GAO (VQ-46406)
- IN2019-009** Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ainsi qu'à même le budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations pour des travaux de compétence d'agglomération
- PA2019-008** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat concernant la fourniture de services municipaux découlant de l'inclusion de terrains à la réserve et les modalités afférentes
- PA2019-037** Envoi d'une opinion en vertu des articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ chapitre O-9 — Redressement des limites territoriales des villes de Québec et de Lac-Delage
- TE2019-003** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées
- TI2019-002** Renouvellement de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke, relative à la gestion et à l'utilisation du système *RH-PAIE*
- DE2019-035** Entente entre la Ville de Québec et *APN inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion de l'entreprise et augmentation de la capacité de production de l'entreprise APN inc.*
- DE2019-046** Entente entre la Ville de Québec et *Intellinox inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise dans le parc industriel de Val-Bélair*
- A3MR2018-016** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à certaines dispositions*, R.A.V.Q. 1232
- PA2019-022** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de développement et de mise en œuvre de projets et d'actions de sensibilisation, d'informations, de formations et de veilles technologiques en matière d'environnement relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1251

- EM2019-001** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1252*
- EM2019-002** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1253*
- LS2019-035** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement relatifs au projet du Centre de glaces de Québec et à la base de plein air de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1254*
- CU2019-018** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'œuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1256*

DE donner à M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-087

CONSEIL — VIREMENT BUDGÉTAIRE — AFFAISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY (BA-X-19-34)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ du poste 03-310-00-000 (activité d'investissement) au poste 02-712-82-997 (affaissement — CCJMR, projet BA-X-19-34) afin de pourvoir aux dépenses urgentes dues à l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy qui risque de détériorer sérieusement les équipements municipaux que désire récupérer la Ville pour la construction du nouveau centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-088

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE ET ENTENTE DE COLLABORATION — 10^E CAMPAGNE ANNUELLE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures accorde une aide financière de 1 000 \$ à Solidarité familles et sécurité routière (SFSR) pour sa 10^e campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité routière dans les quartiers résidentiels;

QUE la Ville ait une visibilité sur les bannières durables, les flyers, les signets et le site Web de l'organisme Solidarité familles et sécurité routière;

QUE la Ville soit représentée lors d'activités de sensibilisation;

QUE le Service des travaux publics de la Ville collabore à l'installation et au retrait des bannières;

QUE le Service des communications de la Ville publicise sur ses différents médiums et travaille en collaboration auprès des différents médias (télévisuels, radiophoniques et écrits).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-089

CONSEIL — ASSISES ANNUELLES 2019 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE déléguer les conseillers Jean Simard et Yannick LeBrasseur à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec 2019 qui se tiendront du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec;

DE payer les frais d'inscription de 775 \$, plus taxes, à chacun des participants;

DE rembourser les frais encourus par chacun d'eux pour sa participation à ces assises sur présentation des pièces justificatives jusqu'à un montant maximum de 225 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-090

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-091

GREFFE — RÉSILIATION DE CONTRAT ET QUITTANCE — APPEL D'OFFRES N° APO-2016-015 RELATIF À LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE résilier le contrat relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, appel d'offres n° APO-2016-015 et d'approuver la quittance entre Raymond Chabot Grant Thornton et cie S.E.N.C.R.L. et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint au mémoire, notamment le versement d'une somme de 128 343,51 \$, taxes incluses, par chèque en règlement complet, général et final;

D'autoriser le greffier adjoint à signer la transaction et quittance pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-092

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE — SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Sacha Proulx au poste permanent, temps plein, de contremaître au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 8 avril 2019 selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-093

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande pour le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale nationale 2019-2020, auprès de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale nationale.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-094

**URBANISME — SÉCURITÉ CIVILE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE —
VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité autorise M. Jean-Sébastien Bussière, directeur du Service de l'urbanisme, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-095

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-577
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2016-504 — RÉMUNÉRATION DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-577 modifiant le Règlement n° 2016-504 — Rémunération des conseillers municipaux*

Le maire, présente et dépose le projet de règlement.

2019-096

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-589
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-504 — RÉMUNÉRATION DU MAIRE**

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-589 modifiant le Règlement n° 2016-504 — Rémunération du maire.*

La conseillère présente et dépose le projet de règlement.

2019-097

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-587
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'ABROGER LES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'USAGE DE
PRODUCTION DE MARIHUANA**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-587 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger les dispositions particulières applicables à l'usage de production de marijuana.*

Le maire, présente et dépose le projet de règlement.

2019-098

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-587
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'ABROGER LES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'USAGE DE
PRODUCTION DE MARIHUANA**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2019-587 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger les dispositions particulières applicables à l'usage de production de marijuana.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-099

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-588
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85, RELATIVEMENT
À LA CESSION DE TERRAINS OU PAIEMENT EN ARGENT POUR FINS DE
PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85, relativement à la*

cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-100

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-588 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85, RELATIVEMENT À LA CESSION DE TERRAINS OU PAIEMENT EN ARGENT POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du Règlement n° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85, relativement à la cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-101

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-580 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE-URBAIN À MÊME UNE PARTIE DE LA GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE-RURAL CORRESPONDANT AU LOT 2 814 972 (271, ROUTE 138)

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-580 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-urbain à même une partie de la grande affectation résidentielle-rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138);

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-102

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-581 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-580

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-580.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

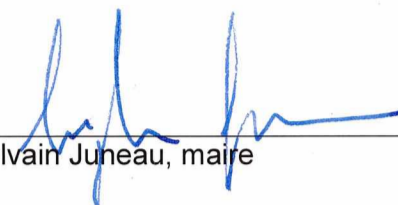
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter


PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 14.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier